FICHE INSCRIPTION 2025 - 2026

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : ____
Prénom : _______________________ Date de naissance : __ / __ / ____
Nom du responsable légal : ___________________________________
Adresse : ____
Code Postal : _________ Ville : ______________________________
Tél. de l'élève : ____________ Tél. du responsable légal : ____________
Email : ____

PERSONNE À PRÉVENIR

Nom : ____
Prénom : ____
Téléphone : ____

INSCRIPTION COURS DE DANSE

MARDI - STUDIO TILT :

☐ ***17h30-18h30*** **|** *Pré ados 10/14ans hip-hop*
☐ ***18h30-20h00*** **|** *Tous niveaux hip-hop*
☐ ***20h00-21h30*** **|** *Intermédiaire afro*

JEUDI - CENTRE D'ANIMATION BASTIDE BENAUGE :

☐ ***17h30-18h30*** **|** *Préparation concours ados (sur validation de Kate)*
☐ ***18h30-20h00*** **|** *Tous niveaux afro*
☐ ***20h00-21h30*** **|** *Advance all style*

ADHÉSION 2025 - 2026

Je soussigné(e) Mr ou Mme _
Responsable légal de l'enfant _
désire faire partie de l'association H.W.A.

Je déclare, en outre, avoir pris connaissance du règlement intérieur. De plus, je règle **ma cotisation annuelle de 25€** (anciens adhérents) ou de **35€** (nouveaux adhérents avec t-shirt offert) par **<u>chèque à l'ordre de H.W.A.</u>**

AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDÉOS

Je soussigné(e) Mr ou Mme _
Responsable légal de l'enfant _

☐ **déclare autoriser H.W.A à prendre des photographies et des vidéos des cours, représentations et spectacles à des fins de communication de l'association (site internet et réseaux sociaux notamment).**

☐ **déclare refuser à H.W.A le droit que moi-même ou mon enfant soit photographié(e) ou pris en vidéo dans le cadre de cette activité.**

Date :
Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR COURS DE DANSE H.W.A

H.W.A vous propose des cours de danses urbaines.
Les cours ont pour but d'initier et de faire performer les personnes le désirant aux danses urbaines. Le présent règlement a pour but de simplifier la vie du studio.

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés. Il est demandé pour chaque inscription :

- Le **paiement de l'adhésion à l'association et le règlement dans sa totalité** des cours suivant les modalités de règlement (cf. article 6).
- Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la danse (conformément à la loi du 10 juillet 1989 - valable pendant 3 ans).
- La signature du règlement intérieur et l'autorisation de droit à l'image.
- Une photo d'identité récente.

Tout dossier incomplet obligera le professeur à **interdire l'accès au cours**.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DES COURS

Une paire de basket à usage unique dans la salle de danse est obligatoire.
Le cas échéant, l'accès au cours vous sera refusé.
Les élèves sont tenus d'arriver avant le début des cours pour commencer et finir à l'heure, et ce, pour le respect des professeurs et des autres élèves. Le professeur se réserve le droit de refuser les élèves en retard.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant au cours et de venir le chercher à la fin de ce dernier. En aucun cas Kathleen Chabaudie ne sera tenue responsable des élèves avant ou après les cours, qu'ils soient mineurs ou majeurs.

L'assiduité et la ponctualité aux cours, jusqu'à la fin de l'année, font partie intégrante de l'année pédagogique de l'enseignement de la danse. Toute absence prévue devra être signalée au professeur en amont.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS ET SPECTACLES

Les élèves seront informés au fil de l'année des dates de représentations éventuelles auxquelles ils auront le choix de s'engager ou non. La présence des élèves à toutes les séances de répétitions liées à une représentation est obligatoire une fois l'élève engagé. Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et consignes spéciales liées à ces dernières dans la salle de spectacle.

ARTICLE 4 : CONSIGNES

Les salles de cours et les vestiaires doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable. Il est strictement interdit de fumer, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux ou de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi avant et pendant les cours.
Les téléphones portables doivent être en mode silencieux une fois les élèves entrés dans les locaux. L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves, aux professeurs et aux parents. En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement, Kathleen Chabaudie ne pourra être tenue responsable.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE

H.W.A se réserve le droit d'utiliser avec l'autorisation des parents ou des élèves, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux…) dans le strict cadre du studio de danse.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. Le règlement peut se faire par espèces ou chèque(s). Les élèves disposent d'un cours d'essai gratuit en fin et début d'année scolaire. Tous les élèves devront s'acquitter d'une adhésion de 25€ ou 35€.

▶ Pour les adhésions annuelles :
Le paiement de la cotisation peut se faire :

- En 1 fois lors de l'inscription au début de l'année scolaire, par chèque ou espèces
- En 3 fois lors de l'inscription au début de l'année scolaire par chèque ou espèces
- En 10 fois par à raison de dix chèques tous établis à date de l'inscription à l'**ordre de H.W.A**. Les chèques seront déposés à chaque début de mois pendant toute la période d'enseignement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année sur les adhésions effectuées au trimestre ou à l'année. Tous les chèques seront encaissés.
Seul le paiement au mois pourra être annulé sur présentation d'un certificat de non-aptitude physique à la pratique de la danse.

▶ Pour les adhésions forfaitaires (carte de 10 cours) :
Le paiement s'effectuera en une seule fois par chèque à l'ordre de H.W.A ou en espèces. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 7 : MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

FICHE INSCRIPTION 2025 - 2026

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

Veuillez retourner le dossier avec les pièces suivantes, obligatoires pour l'inscription, s'il vous plaît :

- **Fiche d'inscription complétée et signée**
- **Autorisation d'usage de vidéos et de photos renseignée**
- **Bulletin d'adhésion signé**
- **Règlement intérieur lu et signé par l'élève et le responsable légal**
- **Photo d'identité récente**
- **Certificat médical**
- **Règlement intégral des cours par chèques ou espèces selon la formule choisie**
- **Adhésion à l'ordre de H.W.A de 25€ ou 35€.**

Le professeur se réserve le droit de refuser l'élève en cours si le dossier n'est pas complet.
Tous les chèques sont à faire à l'ordre H.W.A.